

vernement est en train d'en créer un. Il invitera les gens à faire confiance au gouvernement parce que leurs espoirs résident dans le gouvernement.

J'ai déjà dit qu'en 1974 le gouvernement avait promis l'établissement d'un ministère séparé. Si je me trompe, le leader du gouvernement à la Chambre sera sûrement le premier à prendre la parole pour me le signaler. Le premier ministre (M. Trudeau) a alors promis la création d'un ministère distinct. Je demande donc maintenant pourquoi on a tant hésité; pourquoi cette indécision, pourquoi ces hésitations, pourquoi ces lenteurs avant de présenter ce projet de loi?

Ce bill omnibus est un attrape-nigaud. Il donne aux députés de l'opposition l'occasion d'exprimer leurs appréhensions quant aux sujets dont le projet de loi traite, occasion dont nous sommes vraiment reconnaissants. Mais j'aimerais poser une simple question: s'il importe tant de créer un ministère distinct, pourquoi alors présenter un bill omnibus dans lequel on traite de sujets qui ne pressent pas?

Il aurait fallu présenter un bill spécial pour la création d'un ministère des Pêches autonome. On n'aurait pas dû intégrer cette mesure dans un bill omnibus. Elle aurait alors très bien pu être adoptée rapidement, selon les vœux du ministre. Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'intéressent depuis un certain temps à cette idée. Comme l'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, il s'agit avant tout de créer un ministère des Pêches et des Océans autonome. Le ministère des Pêches est associé à celui de l'Environnement depuis 1970. Comme je l'ai dit en 1970, le premier ministre avait alors inutilement mis un terme à l'existence d'un ministère des Pêches autonome. Pendant la campagne électorale de 1974, il a promis de scinder le ministère des Pêches et de l'Environnement, mais selon sa belle habitude, le gouvernement n'a pas tenu sa promesse.

Il a fallu attendre près de 5 ans avant qu'il ne passe à l'action. Le député de South Shore (M. Crouse) et le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) font inscrire au *Feuilleton* depuis des années des bills privés précisément dans le but d'inciter le gouvernement à faire ce qu'il projette maintenant de faire en présentant ce projet de loi.

Si ce n'est que les fonctions du ministre de l'Environnement sont exposées d'une manière plus détaillée dans le bill C-35, ce dernier est pratiquement identique au bill C-65 que le gouvernement avait présenté à la toute dernière minute, à savoir deux jours avant les vacances, l'été dernier. Il semblerait donc que le gouvernement voulait seulement attirer l'attention là-dessus parce qu'il projetait de déclencher des élections. Il n'y a pas eu d'élections et le gouvernement n'a pas présenté à nouveau le projet de loi à la première occasion. Par conséquent, on est en droit de se demander si le gouvernement libéral tient vraiment à ce que ce bill soit adopté. Je vois le ministre des Pêches (M. LeBlanc) hocher la tête en signe de dénégation mais les faits sont éloquentes. Nous n'avons cessé d'affirmer la nécessité d'un ministère distinct pour les Pêches. Le secteur de la pêche est beaucoup trop important économiquement pour être noyé dans un ministère fourre-tout. Divers députés de mon parti sauront mieux que moi, et avec une meilleure connaissance du sujet, expliquer leurs préoccupations à ce sujet.

● (1550)

Passons à l'environnement. Les attributions du ministre de l'Environnement sont clarifiées et élargies. Le bill lui demande

Organisation du gouvernement—Loi

d'effectuer des évaluations d'impact sur les programmes fédéraux. Je reconnais que, pour la première fois, le gouvernement veut faire figurer dans la loi l'obligation des évaluations d'impact, cependant cet article, l'article 6(1a)(i), laisse beaucoup à désirer. C'est ainsi que pour les activités entrant dans la compétence fédérale l'évaluation d'impact n'est exigée que lorsqu'elles sont exercées par des programmes fédéraux. Cela veut dire que l'évaluation d'impact des forages effectuée dans l'Arctique oriental, par exemple, n'aurait pas été nécessaire si ce bill avait remplacé plus tôt cette année la procédure d'évaluation et de contrôle d'impact écologique.

D'autre part, rien n'oblige à tenir des audiences publiques, ni d'ailleurs à suivre quelque autre règle que ce soit de la justice naturelle. Cela est extrêmement important, et il y aura beaucoup de questions à poser, même si c'est ce passage qui nous préoccupe tout particulièrement et dont nous constatons avec plaisir que le gouvernement continuera de s'occuper lorsque le comité permanent des pêches et des forêts sera saisi du bill. Je répète que les députés qui s'intéressent aux questions d'environnement et qui ne manqueront pas de se pencher sur ce bill auront des questions à poser.

Je passe maintenant à la Société canadienne des Brevets et d'Exploitation limitée. Le bill soumet également le personnel de cette Société à la loi sur les pensions de la Fonction publique. Je note avec très grand intérêt que cette disposition figure dans le bill—après avoir été dans le bill C-65 de la dernière session—plutôt que dans le bill C-12 qui concerne spécifiquement les pensions de la Fonction publique. Je me demande bien pourquoi le gouvernement a voulu faire figurer cette société-là dans ce bill omnibus. Si je comprends bien, le Conseil du Trésor prétend que c'est une pure coïncidence et qu'il n'y a rien d'inquiétant là-dessous. J'ai besoin de preuves, et c'est pourquoi il est nécessaire de renvoyer les bills aux comités, là où nous pouvons découvrir la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Cette inclusion dans le bill semble indiquer encore une fois une mauvaise gestion gouvernementale.

Alors que le Conseil du Trésor s'occupe à rédiger les amendements à apporter aux différents régimes de pension de la Fonction publique afin de faire taire les critiques qui mettent en doute sa valeur actuarielle, le bureau du premier ministre travaille de son côté à rédiger des amendements qui augmenteront le nombre de personnes à bénéficier des régimes de pension de la Fonction publique.

J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre ou tout autre ministériel qui présentera ce bill au comité pourra répondre à un certain nombre de questions, car j'en ai quelques-unes à poser et j'aimerais les faire inscrire au compte rendu pour le bénéfice du gouvernement. En autres, la question suivante: les ministériels prennent-ils cette disposition au sérieux, et veulent-ils donc ainsi s'assurer qu'elle fera partie d'un bill qui sera adopté et ils ne l'ont pas incluse dans le bill C-12 parce qu'ils ne le prenaient pas au sérieux? Ou encore, ont-ils inclus cette disposition dans le bill C-35, parce qu'ils ne la prennent pas au sérieux et qu'ils ont voulu l'inclure dans un bill qu'ils n'ont pas l'intention de faire adopter, alors qu'ils auraient l'intention de faire adopter le bill C-12?